

**Projet de délibération du 21 janvier 2015 de la commission des finances:
«Approbation des comptes 2013 de la Fondetec».**

(accepté par le Conseil municipal lors de la séance du 17 février 2015,
dans le rapport D-32 A)

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre i), de la loi sur l'administration des communes du
13 avril 1984;

vu l'article 11, alinéa 3, des statuts de la Fondation communale de droit public pour le
développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec);

sur proposition de la commission des finances,

décide:

Article unique. – Le Conseil municipal approuve le rapport annuel 2013, le compte
d'exploitation et le bilan au 31 décembre 2013, le tableau de financement, ainsi que le
rapport de l'organe de révision du 8 mai 2014 de la Fondation communale de droit public
pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève
(Fondetec).